

RÈGLEMENT COURSE CAISSES A SAVON FOLKORIQUE

Date : Dimanche 12 Juillet 2026

Le présent évènement est conçu comme un évènement de compétences et d'idées.

Faites preuve de prudence et de bon sens pour y participer.

Veillez à votre sécurité et à celle d'autrui.

Ne pénétrez dans la propriété de personne et n'y commettez aucun dommage.

La descente est ouverte à tous à partir de 8 ans. Pour les participants mineurs de 8 à 14 ans, ils doivent être accompagnés d'une personne majeure, la descente est placée sous la responsabilité des parents des participants.

Le directeur de course ou le jury de course est le seul habilité à autoriser la participation d'une caisse à savon.

Article 1 : Véhicules CaisSES à Savon

Caractéristiques du véhicule :

- sans moteur,
- à 3 ou 4 roues en position rectangle
- sur un châssis en bois ou métal,
- ayant un système de direction actionné par un volant ou guidon.
- Le pilote doit pouvoir maîtriser la direction de l'engin.
- Un système de freinage est obligatoire sur un essieu deux roues au moins.
- La caisse doit être dépourvue de pédales et chaînes.
- Sont strictement interdits les châssis de voiture sans permis,
- les roues de voiture, un poids trop excessif.
- La caisse à savon doit pouvoir être soulevée par 2 commissaires.
- Largeur maximale de 140 cm.

La fabrication de la caisse à savon doit être faite artisanalement. Elle se déplace par la seule force de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Une poussée est admise voire deux... voire trois...

La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.

Le plancher :

doit être complet sous le pilote et copilote de sorte que les pieds ou autre ne peuvent pas passer sous le châssis.

Les matériaux utilisés :

Ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).

S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé), sans aucune possibilité de démontage pendant la course.

Responsabilités des pilotes :

Le propriétaire et le pilote (ou son représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, protections du pilote, etc.. Chaque pilote devra être couvert par une responsabilité civile.

La publicité :

Elle est permise, et ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux. Les publicités pour l'alcool et le tabac sont interdites.

Remorquage :

Des points d'attache fixés solidement à l'avant et à l'arrière de chaque véhicule de course sont obligatoires. Chaque véhicule de course possédera 2 jeux de sangles de remorquage d'au moins 1.5 mètre de long, et munis à chaque extrémité de mousquetons solides car pour la remontée plusieurs caisses sont accrochées ensemble.

Contrôle Technique :

Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables ou dangereuses seront refusées. La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises.

Article 2 : Sécurité des pilotes

Port du casque obligatoire (type casque ski, vélo ou moto)

Le port des gants (gants de cyclistes et de laine sont déconseillées), de chaussures fermées (pantoufle, ballerine, espadrille sont interdites) et de vêtements (pantalons longs et manches longues) protégeant l'ensemble du corps est obligatoire.

Le port du casque, des gants et des vêtements de course sont obligatoires pendant les remontées.

La dorsale pour les participants est vivement conseillée, surtout pour les enfants.

Article 3 : Sécurité et responsabilité

Responsabilité : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance responsabilité civile. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

Sécurité : L'organisateur « Les Carroz Tourisme » s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs possibles pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage du parcours, règlement technique, sécurisation du parcours. Le parcours est balisé par des ballots de pailles, barrières, pneus... Des signaleurs sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs.

RÈGLEMENT COURSE CAISSES A SAVON FOLKORIQUE

Article 4 : La course et les classements

Départ : A l'intersection entre la route des Grangettes et de la route de la télécabine.

Arrivée : Route des moulins devant l'agence Renand.

Déroulement horaire :

10h : finalisation des inscriptions et contrôle technique des caisses locales

10h30 : remontée des caisses au sommet de la route

11h : départ de la manche d'essai

11h45 : départ de la première manche chronométrée après remontée des caisses

12h00 : pause repas

13h45 : remontée des caisses au départ

14h00 : départ de la deuxième manche chronométrée

15h30 : départ de la troisième manche chronométrée après remontée des caisses

17h00 : fin de la course

17h15 : remise des prix

Classement : Sera retenu le meilleur temps des 3 manches chronométrées.

1 classement adultes

1 classement enfants

1 prix de l'équipage le plus fun (originalité, animation, effets spéciaux, humour)

1 prix de la plus belle caisse (esthétique et finitions)